

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

9 juillet 2020

**Résultats de l’appel à manifestation d’intérêt pour**

**prévenir et gérer les risques industriels en milieu urbain dense**

 **L’Agence nationale de la recherche (ANR) et la** [**Région Normandie**](https://www.normandie.fr/) **ont lancé le 18 février 2020 un appel à manifestation d’intérêt (**[**AMI-SIOMRI**](https://anr.fr/fr/detail/call/appel-a-manifestation-dinteret-solutions-innovantes-et-operationnelles-dans-le-domaine-de-la-mait/)**) avec pour objectifs de proposer des solutions innovantes et opérationnelles dans le domaine de la maîtrise des risques industriels en milieu urbain et dense. A la clôture de l’appel, le 24 avril 2020, l’ANR et la Région ont reçu 54 lettres d’intention qui témoignent de l’enjeu national que représentent les risques industriels pour les collectivités territoriales.**

**Une mobilisation des acteurs de la recherche sur l’ensemble du territoire**

L’appel à manifestation d’intérêt visait à identifier les forces de recherche susceptibles de se mobiliser sur des questions scientifiques suscitées par la catastrophe industrielle du 26 septembre 2019 à Rouen. Sans caractère limitatif, avec la nécessité de recourir à une approche pluridisciplinaire pour mieux comprendre et appréhender les enjeux sociétaux inhérents à une ville durable, l’appel à manifestation d’intérêt visait notamment à apporter des réponses :

* opérationnelles (amélioration et sécurisation du procédé industriel, optimisation et limitation des stockages de produits dangereux, etc.) ;
* organisationnelles de gestion de crise ;
* technologiques, juridiques et sanitaires ;

mais aussi à proposer des actions de sensibilisation ou de formation de personnels spécialisés par exemple.

Les 54 lettres d’intention reçues couvrent l’ensemble des objectifs de recherche de l’AMI avec une dimension globale dépassant le territoire normand. Elles montrent en effet un intérêt des communautés scientifiques sur l’ensemble du territoire national, à la fois métropolitain et ultramarin. Les équipes de 9 Régions se sont ainsi manifestées pour la coordination de futurs projets qui incluraient dans leur consortia des équipes issues de 11 Régions. La présence importante de projets portés par des établissements privés rappelle l’importance des collaborations public/privé pour répondre aux thématiques et problématiques envisagées par l’appel. Les propositions sont donc bien susceptibles d’apporter des solutions technologiques, sanitaires, opérationnelles, organisationnelles, juridiques ainsi que des actions de sensibilisations.

**Les risques industriels : une préoccupation sociétale et un enjeu national**

Lors de chaque catastrophe industrielle, de nombreuses questions sur la santé, l’environnement, l’agriculture ou encore l’aménagement urbain interpellent et préoccupent les citoyens. Cette crise de confiance interroge à la fois sur le bien-fondé d’installations industrielles à haut risque – polluantes – dans ou à proximité des espaces urbains et sur l’efficacité de la gestion de crise des pouvoirs publics. Le tragique évènement du 26 septembre 2019 l’a rappelé et a mis en exergue la nécessité de recourir à une approche pluridisciplinaire pour mieux comprendre et appréhender tous les enjeux sociétaux inhérents d’une ville durable. La complexité des interactions permanentes entre la science, la politique et l’industrie dans une même culture du risque doit s’inscrire dans une démarche commune.

**Lancement d’un appel à projets Flash[[1]](#footnote-1) en septembre**

Pour faire suite à l’appel à manifestation d’intérêt, un appel à projets Flash sera lancé au mois de septembre 2020. Les conditions d’éligibilité et de dépôt sont actuellement en cours d’élaboration entre la Région Normandie et l’ANR afin de permettre une mobilisation forte des équipes en métropole et sur les territoires ultramarins qui souhaitent apporter des solutions innovantes sur la prévention des risques industriels en milieu urbain et dense. Ces conditions et le mode de financement des projets seront précisés prochainement.

**Consultez l’AMI :** <https://anr.fr/fr/detail/call/appel-a-manifestation-dinteret-solutions-innovantes-et-operationnelles-dans-le-domaine-de-la-mait/>

**À propos de l’ANR**

L’Agence nationale de la recherche (ANR) est l’agence de financement de la recherche sur projets en France. Etablissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l’Agence agit au service des communautés scientifiques et des acteurs de la recherche. Elle a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l’innovation technique et le transfert de technologies, ainsi que les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé tant sur le plan national, européen qu’international. L’ANR est aussi le principal opérateur des programmes d’investissements d’avenir (PIA 1, 2 et 3), dans le domaine de l’enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d’initiatives d’excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche. L’ANR est certifiée ISO 9001 pour l’ensemble de ses processus liés à la « sélection des projets ».

[www.anr.fr](http://www.anr.fr)

**Nous suivre : @agencerecherche**  **ANR**

**CONTACTS PRESSE** :

**Agence nationale de la recherche**

Katel Le Floc’h

01 78 09 80 70

contactpresse@agencerecherche.fr

**Région Normandie**

Charlotte Chanteloup

02 31 06 98 96 - 06 42 08 11 68

charlotte.chanteloup@normandie.fr

1. Instrument de financement spécifique de l’ANR, l’appel Flash s’appuie sur un dispositif accéléré qui permettra de sélectionner et de financer des propositions dans un délai court, et ce sans déroger aux principes d’évaluation par les pairs. **En savoir plus :** <https://anr.fr/fr/lanr-et-la-recherche/instruments-de-financement/flash/> [↑](#footnote-ref-1)